

Projet « Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en République du Congo et renforcement des capacités dans le Bassin du Congo »

POIF, BP 254, Brazzaville, République du Congo

Tel : (242) 660 24 75

E-mail : poif_congo@yahoo.fr

**FORESTS
MONITOR**
Rights, Research, Policies, People



L'Observateur Indépendant et les Sociétés Forestières en République du Congo

SOMMAIRE

INTRODUCTION _____	1
PRINCIPES ET OBJECTIFS GENERAUX DE L'OBSERVATION _____	1
ORGANISATION DES ACTIVITES ET COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVE ____	3
PERSONNES CONTACTS _____	4

INTRODUCTION

En ratifiant le Traité de la COMIFAC ainsi que divers accords internationaux, le Gouvernement du Congo s'est progressivement engagé dans la conservation et l'utilisation durable des forêts du Bassin du Congo, en particulier dans le cadre du plan de convergence.

Depuis 2000, la République du Congo a adopté une nouvelle politique forestière fondée sur l'utilisation durable des forêts, garantissant une production soutenue des ressources forestières, tout en assurant la conservation des écosystèmes forestiers.

L'initiative FLEGT de l'Union Européenne s'est, quant à elle, donné comme objectif de promouvoir la mise en œuvre de la loi forestière et le principe de bonne gouvernance dans le secteur.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) a décidé de mettre en œuvre, en collaboration avec les organisations Forests Monitor et Resource Extraction Monitoring, un projet d'observation indépendante (Projet OIF). Les activités, débutées depuis décembre 2006, s'exécutent dans le cadre d'un projet financé essentiellement par l'Union Européenne et d'autres bailleurs (DFID). A ce titre un Protocole d'Accord a été signé entre le Ministre de l'Economie Forestière et les deux organisations.

Le Projet accorde une grande importance à la collaboration entre les parties. Le secteur privé en particulier est invité à y participer.

PRINCIPES ET OBJECTIFS GENERAUX DE L'OBSERVATION

L'objectif général du projet est de contribuer à la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans les activités forestières et de soutenir les politiques en place pour un développement durable dans le Bassin du Congo, dans l'optique de préparer la négociation des Accords de Partenariat Volontaires (APV) entre la République du Congo et l'UE.

Il est important de souligner que les activités développées dans le cadre du Projet OIF en République du Congo consistent principalement en une observation indépendante des systèmes de mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en vue de contribuer à leur amélioration dans le cadre de soutien au gouvernement. Cette approche se caractérise par deux volets :

- Une observation indépendante des activités forestières et de l'état du secteur forestier ;

- Une observation indépendante des systèmes de mise en application de la loi forestière et de la gouvernance par l'administration en charge de ces questions ;

Les informations sont collectées sur le terrain, lors de missions indépendantes ou conjointes avec les brigades de contrôle du ministère en charge des forêts. Les fonctions de contrôle telles que la rédaction de procès-verbaux, les convocations, les verbalisations, les sanctions et toute autre activité de contrôle et de mise en application de la loi forestière restent effectuées par les agents de l'Etat qui sont assermentés et donc habilités à conduire ces missions.

L'observateur indépendant, tel un auditeur, n'observe pas la totalité des missions de contrôle effectuées par les brigades du gouvernement. Il effectue des missions ponctuelles mais en nombre suffisant pour rendre compte de la situation globale à travers une sélection de titres suffisamment variée pour être représentative du secteur.

Les données collectées sont ensuite traitées en vue de fournir un état des lieux du secteur forestier, ainsi qu'une évolution de la mise en application de la législation forestière et de la gouvernance.

Les activités de l'Observateur Indépendant sont donc centrées sur l'observation et à la publication des rapports. La publication régulière de rapports a pour objectif d'améliorer la transparence dans le secteur forestier. Les documents seront disponibles et consultables par les gouvernements, les bailleurs de fonds, les acheteurs de bois, les ONG locales et internationales, les exploitants forestiers ou toute personne intéressée par le secteur forestier, la mise en application de la loi et l'amélioration de la gouvernance.

Le projet actuel a tiré parti des expériences passées, comme du projet d'Observation Indépendante initié précédemment au Cameroun. L'approche actuelle de l'Observation Indépendante vise une réponse aux besoins des gouvernements dont le secteur forestier doit satisfaire aux critères requis par l'UE dans le cadre de la mise en place des APV.

Dans ce cadre, l'Observateur Indépendant se place donc résolument comme un système d'audit avec des procédures pratiques qui comprennent un canevas de critères et indicateurs, qui ont été validé par le gouvernement.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- i) améliorer le contrôle des activités d'exploitation forestière afin d'augmenter la durabilité des ressources forestières ainsi que les recettes fiscales qui découlent de leur exploitation
- ii) augmenter la capacité de la société civile à mettre en œuvre le processus d'observation indépendante dans le Bassin du Congo à travers les séminaires d'information de la société civile sur les notions d'OI, AFLEG et FLEGT ainsi qu'à travers la formation d'équipes homologues à celle de l'Observateur Indépendant
- iii) Soutenir les réformes législatives et réglementaires dans le domaine forestier
- iv) Assurer la promotion des acquis du projet à travers la vulgarisation des progrès réalisés
- v) Augmenter la transparence dans les activités du secteur privé et les processus de mise en application de la loi forestière dans le Bassin du Congo

Les activités de l'observation indépendante, telles que décrites dans les Termes de Références du Projet, sont les suivantes :

- i) Assurer l'Observation indépendante de la mise en œuvre de la loi forestière, de la gouvernance en République du Congo à travers les mécanismes de contrôle et de suivi
- ii) Formuler des recommandations en vue d'apporter des correctifs et améliorer la mise en œuvre de la législation forestière
- iii) Assurer l'observation indépendante des activités forestières effectuées lors des missions de terrain en vue d'une transparence sur les activités forestières et les informations disponibles aux services de contrôle gouvernementaux
- iv) Produire, publier les rapports de mission de terrain sur les activités forestières et l'application des mécanismes de mise en application de la loi forestière, contenant des recommandations
- v) Produire et publier des rapports thématiques d'analyse semestriels sur les différentes étapes de la mise en application de la loi forestière ainsi que les tendances d'infractions relevées
- vi) Assurer le soutien des recommandations et le suivi des progrès réalisés pour la production du manuel de procédures du contrôle

ORGANISATION DES ACTIVITES ET COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVE

Dans le cadre de ce projet, l'équipe d'Observation Indépendante sera amenée à réaliser des missions de terrain de manière indépendante ou conjointement avec les équipes de contrôle du Ministère de l'Economie Forestière.

Dans le souci de réaliser un état des lieux le plus objectif, nous souhaiterions disposer de la possibilité de recouper des informations de sources différentes ; en incluant en particulier les services du MEF, les exploitants forestiers et la société civile.

Nous vous faisons part de notre volonté de vous inclure pleinement au Projet. A ce titre, nous souhaiterions que vous puissiez :

- Informer le POIF sur le nombre de visites de contrôle du MEF reçues, pour chacun de vos titres d'exploitation, depuis le 1^{er} décembre 2006 jusqu'au 31 octobre 2007
- Durant la durée du Projet
 1. Signaler à la fin de chaque mois (par e-mail ou par téléphone) si l'exploitation forestière a été l'objet d'une ou plusieurs visites de contrôle au cours du mois écoulé
 2. Signaler toute mission du MEF prévue ou en cours de réalisation, dans vos unités forestières

Les informations relatives aux missions devraient comprendre les points suivants :

1. *Date de départ (prévue ou effective)*
2. *Durée de la mission ;*
3. *Nature de la mission et/ou objets du contrôle ;*

4. *Nombre de personne participant à la mission ;*
5. *Services d'affiliation des fonctionnaires en missions ;*
6. *Lieux de réalisation de la mission ;*
7. *Si vous avez-vous été informé de la mission au préalable ;*

Ces informations permettront au Projet d'avoir une meilleure visibilité des activités de contrôle et de mise en application de la loi forestière.

La transmission régulière, en temps et en heure, de ces informations au Projet OIF est souhaitée car celles-ci constituent un indicateur du fonctionnement des services du Ministère de l'Economie Forestière.

Toute autre information qui vous semblerait utile et pertinente, relative aux activités du Ministère de l'Economie Forestière comme au fonctionnement de l'Observateur Indépendant, est également souhaitée et sera prise en considération.

Ces informations pourront par exemple permettre de mieux contextualiser les données collectées et, de ce fait, garantir une analyse plus objective et complète. Elles seront également l'occasion de développer un dialogue accru entre les parties.

Sur demande de l'exploitant, l'information adressée au POIF restera strictement confidentielle.

PERSONNES CONTACTS

Yves BRAET, Chef d'équipe (port : 765 57 89) OU

Antoine SCHMITT, Coordonnateur du Projet (port : 582 48 92)

Cité Cardinal Emile Biayenda (Diata) (derrière le club de tennis, près du Stade Massamba Dimba),

BP 254, Brazzaville, République du Congo

Téléphone : 660 24 75 (pendant les heures et jours ouvrables)

Email : poif_congo@yahoo.fr